

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 juin 2007

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. PERRON

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. BAZIN - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE

Membres excusés : M. NUDANT (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : Mme POPARD

**OBJET****DE LA DELIBERATION**

**Logement à loyer modéré - 93, rue de Longvic - 15, rue Dauphine - 78-78 bis, rue Devosge - 54 bis, rue de Montchapet - Cession de propriétés bâties à l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon**

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par arrêtés des 15 novembre 2006, 19 février, 16 avril et 10 mai 2007, la Ville a décidé d'exercer son droit de préemption sur divers biens immobiliers :

- une propriété bâtie 93, rue de Longvic, d'une surface habitable d'environ 60 m<sup>2</sup>, libre d'occupation, moyennant le prix de 70 000 €, auquel s'ajoute une commission d'agence immobilière s'élevant à 7 000 €, soit la somme totale de 77 000 €,

- cinq appartements, constituant les lots n<sup>os</sup> 2, 3, 5 à 17 de la copropriété 15, rue Dauphine, d'une surface habitable totale de 244 m<sup>2</sup> et un plateau mansardé à aménager de 18,20 m<sup>2</sup>, dont quatre logements libres d'occupation, moyennant le prix de 520 000 €, auquel s'ajoutent des honoraires de négociation s'élevant à 10 000 € et des frais de diagnostics thermiques et d'établissement du règlement de copropriété d'un montant de 5 206,02 €, soit la somme totale de 535 206,02 €,

- six appartements, constituant deux immeubles 78-78 bis, rue Devosge, d'une surface habitable totale d'environ 407 m<sup>2</sup>, occupés, moyennant le prix de 700 000 €, auquel s'ajoute une commission d'agence immobilière de 35 000 €, soit la somme totale de 735 000 €,

- six appartements, constituant les lots n<sup>os</sup> 3 à 10, 12 à 14, 16, 17, 19 à 26 de la copropriété 54 bis, rue de Montchapet, d'une superficie habitable d'environ 432 m<sup>2</sup>, dont cinq logements occupés, moyennant le prix de 620 000 €, auquel s'ajoute une commission d'agence immobilière de 30 000 €, soit la somme totale de 650 000 €,

soit un total de 1 997 206,02 €.

L'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon a manifesté son intérêt d'acquérir ces propriétés bâties, avec maintien des locataires. Il est précisé que l'acquisition par le bailleur de la parcelle bâtie 93, rue de Longvic, d'une superficie de 399 m<sup>2</sup>, permettra, après démolition de la maison en très mauvais état, d'une part de disposer de droits à bâtir supplémentaires et d'accroître ainsi le

nombre des douze logements à construire initialement prévu sur le tènement mitoyen 8, chemin des Lentillères, cédé par la Ville à l'OPAC par délibération du 26 septembre 2005, d'autre part la création d'un accès sur la rue de Longvic.

Il est proposé d'accéder à la demande du bailleur social et de lui céder ces divers biens immobiliers, aux prix équivalents aux coûts d'acquisition et conformes à l'évaluation des services fiscaux et de France Domaine.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1° décider la cession par la Ville, à l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon, représenté par M. Jean-Claude Girard, Directeur Général, 2 bis, rue Maréchal Leclerc - BP 87027 - 21070 Dijon cedex, des biens immobiliers suivants :

- une propriété bâtie 93, rue de Longvic, cadastrée section CO n°130 de 399 m<sup>2</sup>, d'une surface habitable d'environ 60 m<sup>2</sup>, libre d'occupation, moyennant le prix de 70 000 €, auquel s'ajoute une commission d'agence immobilière s'élevant à 7 000 €, soit la somme totale de 77 000 € ;

- cinq appartements, constituant les lots n°s 2, 3, 5 à 17 de la copropriété 15, rue Dauphine, cadastrée section BP n°364, d'une surface habitable totale de 244 m<sup>2</sup> et un plateau mansardé à aménager de 18,20 m<sup>2</sup>, dont quatre logements libres d'occupation, moyennant le prix de 520 000 €, auquel s'ajoutent des honoraires de négociation s'élevant à 10 000 € et des frais de diagnostics thermiques et d'établissement du règlement de copropriété d'un montant de 5 206,02 €, soit la somme totale de 535 206,02 € ;

- six appartements, constituant deux immeubles 78-78 bis, rue Devosge, cadastrés section BN n°s 56 et 57, d'une surface habitable totale d'environ 407 m<sup>2</sup>, occupés, moyennant le prix de 700 000 €, auquel s'ajoute une commission d'agence immobilière de 35 000 €, soit la somme totale de 735 000 € ;

- six appartements, constituant les lots n°s 3 à 10, 12 à 14, 16, 17, 19 à 26 de la copropriété 54 bis, rue de Montchapet, cadastrée section HL n°s 198 et 199, d'une superficie habitable d'environ 432 m<sup>2</sup>, dont cinq logements occupés, moyennant le prix de 620 000 €, auquel s'ajoute une commission d'agence immobilière de 30 000 €, soit la somme totale de 650 000 € ;

soit un montant total de cessions de 1 997 206,02 € ;

2° dire qu'il sera procédé à ces cessions par actes administratifs ;

3° m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions et autoriser M. le Trésorier Municipal à percevoir le produit des ventes.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

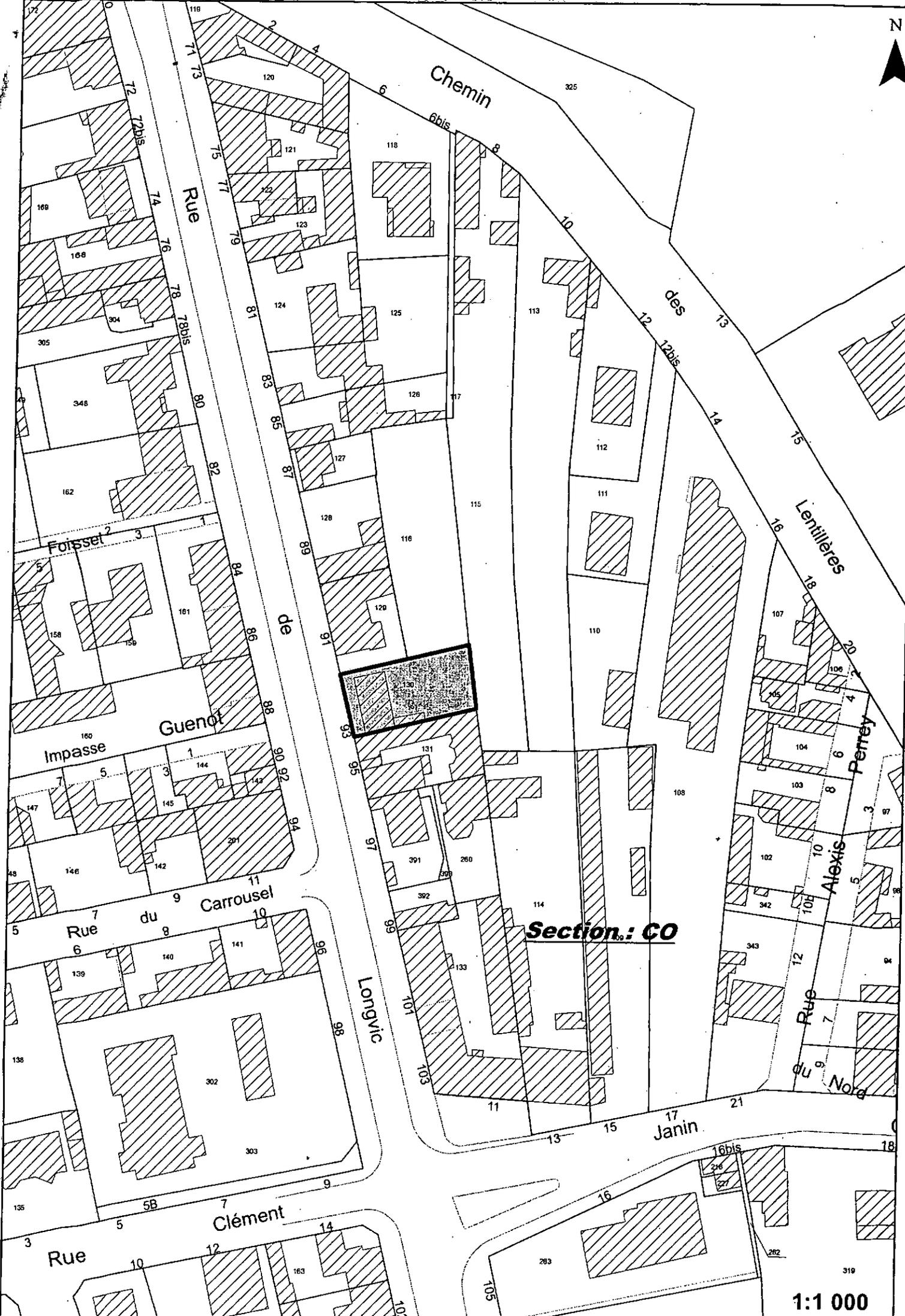
28 JUIN 2007



Alain MILLOT

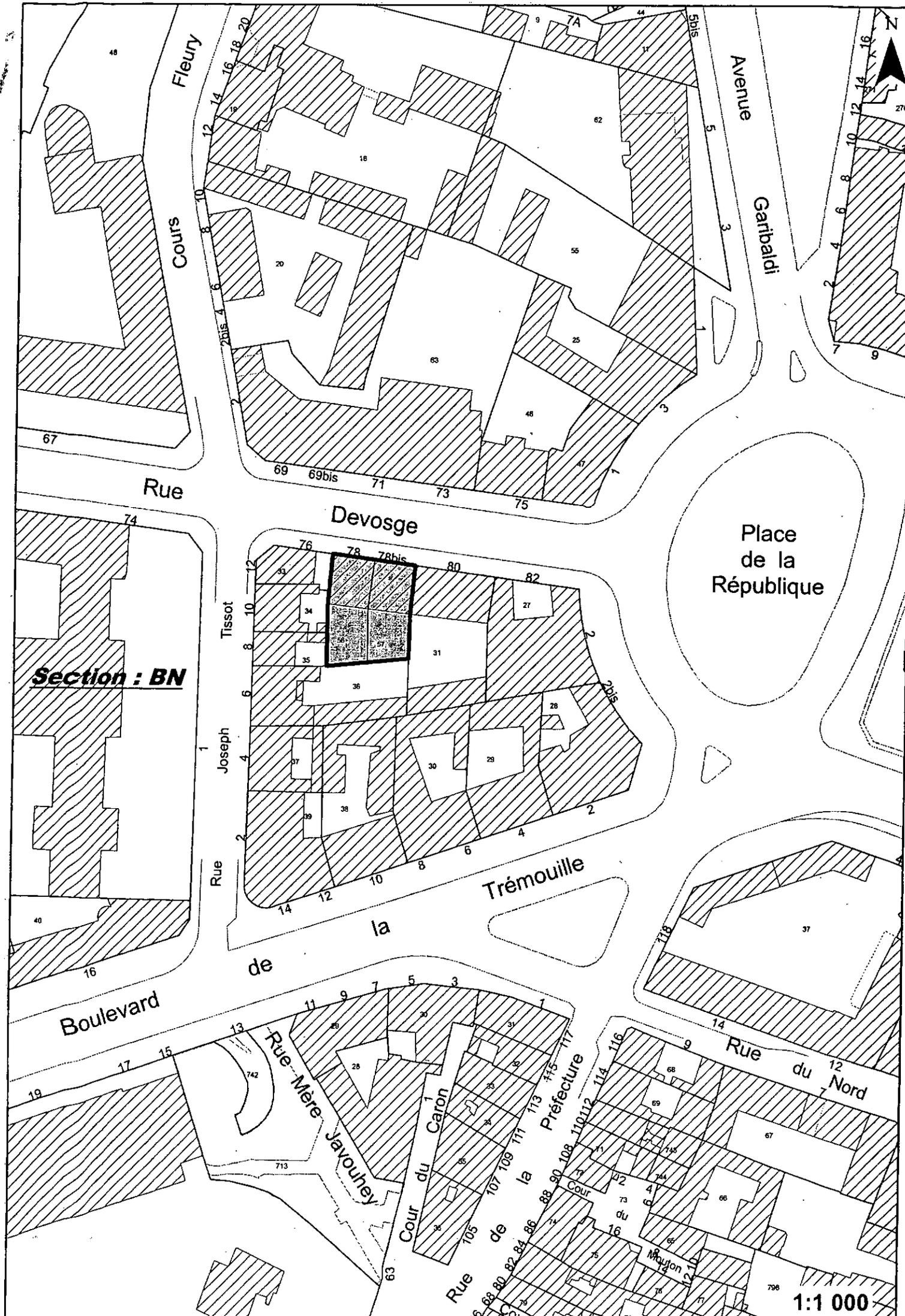
PUBLIÉ LE

25.06.07



1:1 000

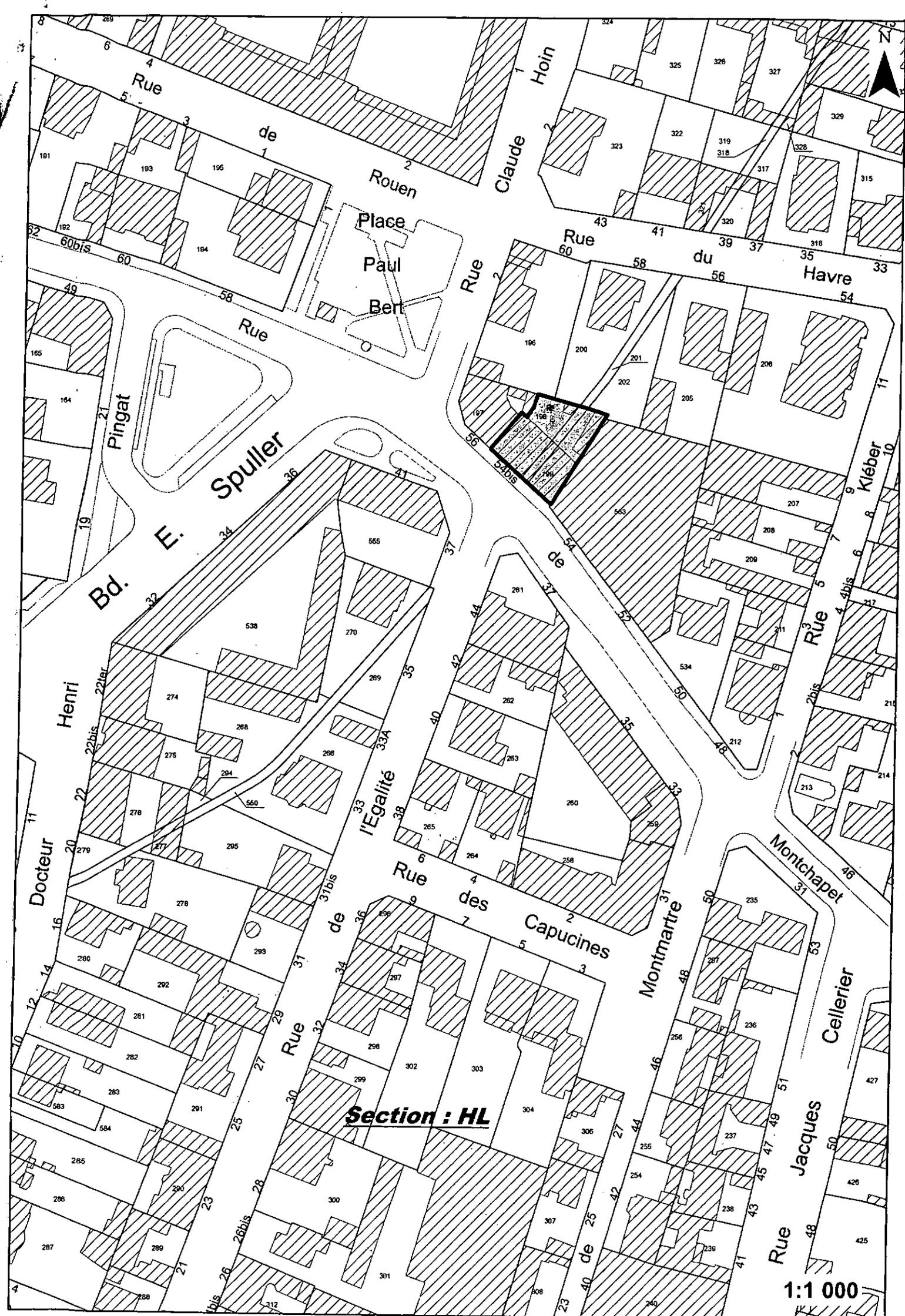




**Section : BN**

Place  
de la  
République

1:1 000



**Section : HL**

1:1 000

Rue

de

Rouen

Place

Paul

Bert

Rue

Claude

Hoin

Rue

du

Havre

Rue

Pingat

Bd.

E.

Spuller

Henri

Docteur

Rue

de

'Egalité

Rue

des

Capucines

Montmartre

Montchapet

Cellerier

Rue

Jacques

1:1 000